

L'Anse-Saint-Jean, le 7 mars 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 7 mars 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :
Monsieur Richard Perron
Monsieur Michel Boudreault
Monsieur Carl Brassard
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Daniel Boudreault
Monsieur Daniel Corbeil
Monsieur Claude Bouchard

Est présente également Madame Annick Boudreault, greffière-trésorière adjointe

070-2022
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault.

071-2022
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 7 février 2022 à 19 h 00.
 - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'extraordinaire du 21 février 2022 à 19 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de février 2022.
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.
 - 6.2 Fondation du rein.
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 22-395 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

7.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées par le directeur général.

7.3 Demande de la Commission municipale du Québec d'un avis sur la demande d'exemptions de taxes de la Corporation de Gestion Rivière St-Jean-Saguenay Inc.

7.4 Soutien financier aux organismes à but non lucratif.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Adoption du règlement 22-394 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égout et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles.

8.2 Demande d'achat de terrains municipaux par un promoteur immobilier.

8.3 Contribution municipale dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées du secteur alpin.

8.4 Premier amendement de la promesse d'achat de terrains municipaux – Développement immobilier LE CROISSANT INC.

8.5 Ajustement d'honoraires d'accompagnement - appel d'offres dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées secteur village et réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.

9. URBANISME

9.1 Recommandation CCU15-2022 - demande de permis de construction de Monsieur Jérôme Fleury - 100, chemin de Vébron.

9.2 Recommandation CCU16-2022 - demande de permis de construction - Monsieur Pierre-Marc Gauthier, rue de Rouveret.

9.3 Recommandation CCU17-2022 - demande de dérogation mineure DM2022-001 - Madame Pascale Boudreault

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Acceptation et présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2022 du Camping de L'Anse

11.2 Parcours intergénérationnel – reliant les Centres d'hébergement pour personnes âgées et le Centre communautaire La Petite-École - Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 Projets locaux de vitalisation

11.3 Guide officiel Véloroute du Fjord-du-Saguenay 2022-2023

11.4 Projection spatio-temporelle du comportement de la Rivière-Saint-Jean sur l'environnement des actifs municipaux - Démarche de financement auprès du Fonds de développement du territoire - PSPS local de la MRC du Fjord

12. VARIA

12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

072-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022 À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022 à 19 h 00.

073-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022 À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2022 à 19 h 00.

074-2022

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2022

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2022 au montant de 73 971.77\$ et des paiements directs au montant de 1 128.60\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

075-2022

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des

personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de Ville.

FONDATION DU REIN

La Fondation du rein organise annuellement la Marche du Rein qui aura lieu le dimanche 11 septembre 2022 à la Place Nikitoutagan, située au 2230 rue de la Rivière aux Sables à Jonquière. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'adresse <http://marchedurein.ca>. Vous pourrez faire des dons à la même adresse. Cette adresse sera placée sur le Facebook de la municipalité.

076-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 22-395 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Monsieur Daniel Boudreault que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement 22-395 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 22-395 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean séance tenante par Monsieur Daniel Boudreault.

077-2022

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGNÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, le directeur général doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a conclu des contrats de moins de 25 000 \$ qui sont les suivants :

| Raison | Entreprise | Montant |
|-------------------------------------|--------------------|--|
| Avenant géotechnique St-Thomas Nord | Englobe | 4 601.00 \$ plus taxes |
| Lotissement de terrains municipaux | Chiasson & Thomas | 4 250.00 \$ plus taxes 1 250.00 \$ taxes incluses (frais de cadastre) |
| Boîte sableuse | Lauréat Gagné Inc. | 3 800.00 \$ plus taxes |

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean prend acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000.00 \$.

078-2022

DEMANDE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC D'UN AVIS SUR LA DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DE LA CORPORATION DE GESTION RIVIÈRE ST-JEAN-SAGUENAY INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Gestion Rivière St-Jean-Saguenay Inc. a obtenu une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes le 31 juillet 2012 pour l'immeuble situé au 17 et 17 A, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a 90 jours pour transmettre son opinion à la Commission;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la Commission municipale du Québec que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean ne s'opposera pas à l'effet d'exempter des taxes foncières, la Corporation de Gestion Rivière St-Jean-Saguenay Inc. pour son immeuble situé au 17 et 17 A, rue Saint-Jean-Baptiste.

079-2022

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT la résolution R-063 2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt de la deuxième ronde des promoteurs-demandeurs auprès du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à la majorité des conseillers présents de recommander l'octroi d'une aide financière non remboursable aux promoteurs-demandeurs (ronde 2) selon l'attribution de projet ou d'événement proposé;

| | |
|---|----------|
| Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. | 3 000 \$ |
| Comité vert de L'Anse-Saint-Jean | 1 820 \$ |

ET QUE la décision du conseil municipal est finale et sans possibilité de révision.

Monsieur le maire demande le vote.

Messieurs Michel Boudreault, Yvan Côté ainsi que Daniel Boudreault s'abstiennent de voter et déclarent leurs intérêts quant à la demande de subvention de l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean.

080-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-394 PORTANT SUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil

municipal le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement 22-394 a été donnée également à la séance du conseil le 7 février 2022;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 22-394 portant sur la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égout et d'aqueduc et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles.

081-2022

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS MUNICIPAUX PAR UN PROMOTEUR IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur a ciblé certains terrains appartenant à la municipalité dans le secteur du Mont-Édouard et qu'il aimerait effectuer un développement;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire connaître l'intérêt de la municipalité de se départir de ses terrains;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier au promoteur que la municipalité n'est pas intéressée à se départir des terrains ciblés dans sa demande.

082-2022

CONTRIBUTION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR ALPIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre en place un système d'assainissement des eaux usées dans le secteur alpin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille de concert avec un promoteur pour la mise en place d'un tel système et que certains frais touchent directement les résidences existantes;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire pour la Municipalité d'avoir une solution qui prend en compte l'ensemble du secteur afin d'assurer une cohésion du système d'assainissement entre les différents secteurs développés et à développer;

CONSIDÉRANT QUE la part de frais attribuable à la Municipalité a été estimée préliminairement à 50 000 \$ en 2022 et à 51 000\$ en 2023;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de défrayer les frais de mise en place des plans et devis et demande de CA au coût de 50 000 \$ en 2022 et de 51 000 \$ en 2023.

ET QUE ces frais soient payables au maître d'œuvre, soit le promoteur Développement immobilier Le Croissant inc. sur réception des factures et preuves de paiement.

ET QUE cette acceptation ne constitue pas une renonciation de la Municipalité quant à ses droits de négocier le partage des présents coûts conformément au règlement 20-367 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

083-2022

PREMIER AMENDEMENT DE LA PROMESSE D'ACHAT DE TERRAINS MUNICIPAUX – DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT INC.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur immobilier Le Croissant Inc. et la Municipalité ont signé une promesse d'achat de vente de terrains municipaux le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a droit à un délai de vérification diligente à l'égard des terrains convoités;

CONSIDÉRANT QUE des retards non prévus font en sorte que le promoteur ne pourra effectuer l'ensemble de sa vérification diligente aux dates préalablement établies dans la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a proposé un amendement à la promesse d'achat afin de corriger les délais initialement prévus, lui permettant ainsi d'avoir suffisamment de temps pour compléter sa vérification diligente;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le report du délai de vérification diligente au 20 mai 2022 et de la date de signature de l'acte de vente au 30 juin 2022 tel que signifié dans le premier projet d'amendement du promoteur daté du 1er mars 2022.

ET QUE soient autorisés le maire et le directeur général à signer ledit amendement pour et au nom de la Municipalité.

084-2022

AJUSTEMENT D'HONORAIRES D'ACCOMPAGNEMENT - APPEL D'OFFRES
DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
SECTEUR VILLAGE ET RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE SNC Lavalin a pris en charge l'appel d'offres pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du MTQ ont occasionné des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT le volume de questions des soumissionnaires qui est significatif;

CONSIDÉRANT QUE deux autres addendas sont prévus et que le budget initial de 7 500 \$ est déjà dépassé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de défrayer des extras supplémentaires sur les travaux déjà effectués d'un montant de 9 195 \$ plus taxes et d'octroyer un budget additionnel de 8 500 \$ plus taxes afin de finaliser le mandat d'accompagnement de SNC Lavalin.

085-2022

RECOMMANDATION CCU15-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION DE MONSIEUR JÉRÔME FLEURY - 100, CHEMIN DE
VÉBRON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Jérôme Fleury pour la construction d'un bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de monsieur Jérôme Fleury pour la construction d'un bâtiment complémentaire situé au 100, chemin de Vébron

086-2022

RECOMMANDATION CCU16-2022- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR PIERRE-MARC GAUTHIER, RUE DE ROUVERET

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Pierre-Marc Gauthier pour la construction d'un bâtiment complémentaire de 12 remises pour les propriétaires du Lozère;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du développement du Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de Monsieur Pierre-Marc Gauthier pour la construction d'un bâtiment complémentaire de 12 remises pour les propriétaires du Lozère.

087-2022

RECOMMANDATION CCU17-2022 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2022-001 - MADAME PASCALE BOUDREAUULT

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par madame Pascale Boudreault pour régulariser la marge arrière du bâtiment principal déjà construit au 25 B, rue Gagné (lots 6 145 131 et 6 145 130);

CONSIDÉRANT QUE cette propriété n'a aucun voisin arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié dans le journal Le Quotidien, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2022-001 de Madame Pascale Boudreault afin de régulariser la marge arrière à 3.66 mètres au 6 mètres comme le stipule le règlement de lotissement 19-335

088-2022

ACCEPTATION ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 DU CAMPING DE L'ANSE

CONSIDÉRANT QU'UNE convention de gestion est signée entre le Camping de L'Anse et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3.1 de la convention stipule que le Camping de L'Anse doit déposer les prévisions budgétaires au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ou l'on y présente les revenus pour un montant de

316 900 \$ les dépenses pour un montant de 242 800.00 \$ pour atteindre un excédent net de 74 100 \$

089-2022

PARCOURS INTERGÉNÉRATIONNEL – RELIANT LES CENTRES D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AÎNÉES ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE-ÉCOLE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 PROJETS LOCAUX DE VITALISATION

CONSIDÉRANT la résolution 379-2020 stipulant l'acceptation du renouvellement de la Politique Municipalité Ami des Aînées (MADA) pour 2020-2025;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'assentiment du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean des orientations retenues et des objectifs identifiés dans le plan d'action de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT trois démarches de financement négatives pour la réalisation du Parcours intergénérationnel – à savoir PIQM-MADA (2018), SALR-RSS (2021) et Espace Muni SGPACP (2021) ainsi que deux démarches positives – à savoir ICS-FCC (10 000 \$) ainsi que RSL-SLSJ (6 000\$);

CONSIDÉRANT le dépôt (août 2021) et l'attente de réponse du PSISPE-MEQ pour le projet cité en rubrique;

CONSIDÉRANT la synchronisation du plan de réalisation pour 2022 en lien avec les engagements financiers actualisés;

CONSIDÉRANT la démarche de renfort avec l'appel de projets du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des projets locaux de vitalisation;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer et de déposer une démarche de financement par le biais du Directeur au développement dans le cadre de l'appel de projets – Aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité afin de réaliser le projet d'un parcours intergénérationnel avec parcours santé reliant les deux Centres d'hébergement pour personnes âgées et le Centre communautaire La Petite-École.

090-2022

GUIDE OFFICIEL VÉLOROUTE DU FJORD-DU-SAGUENAY 2022-2023

CONSIDÉRANT l'engagement municipal antérieur dans le cadre des Éditions du guide Expérience vélo Saguenay Lac-Saint-Jean de Promotion Saguenay

CONSIDÉRANT QUE Promotion Saguenay chapeaute la Véloroute du Fjord du Saguenay et que notre ambassadeur Pierre Lavoie s'est joint comme porte-parole du circuit au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le guide Expérience vélo demeure un outil incontournable auprès des amateurs de vélo de route, de montagne ou de FAT BIKE et que le Québec comptait plus de 4.5 M de cyclistes avec 630 000 séjours de cyclotourisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander un investissement promotionnel de 1 250 \$ par année pour deux ans, totalisant 2 500 \$ plus frais de montage (200 \$ optionnel) afin de positionner le territoire de L'Anse-Saint-Jean comme destination vélo de choix tant au régional et au national qu'à l'International.

091-2022

PROJECTION SPATIO-TEMPORELLE DU COMPORTEMENT DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN SUR L'ENVIRONNEMENT DES ACTIFS MUNICIPAUX - DÉMARCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PSPS LOCAL DE LA MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) a acquiescé une contribution financière de 38 282 \$ à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour un projet d'étude citée en rubrique dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (PIACC) ainsi que l'acquisition de logiciels de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a récemment accepté une contribution financière de 22 156,80 \$ à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre du programme gestion des actifs municipaux (PGAM);

CONSIDÉRANT QUE le projet de projection spatio-temporelle du comportement de la Rivière Saint-Jean sur l'environnement des actifs municipaux demeure une stratégie d'intervention phare dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accuse l'acte de dépôt du budget global et le plan de financement;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des territoires (FDT PSPS Local) afin de réaliser et exécuter le projet «Projection spatio-temporelle du comportement de la rivière Saint-Jean sur l'environnement des actifs municipaux» et l'acquisition des outils de gestion des actifs municipaux pour un montant de 34 355.80 \$ réparti sur deux années financières – soit 17 178 \$ (2022) et 17 178 \$ (2023) représentant 32.75 % du projet totalisant 104 891,05 \$ en dépenses prévisionnelles;

ET QUE M. Bernard Larouche, Directeur au développement, soit autorisé à régir la démarche comme signataire du protocole d'entente dans le cadre de la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord – FDT MRC du Fjord.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Daniel Boudreault

M. Boudreault nous mentionne qu'à partir du 12 mars, les locations de salles du centre communautaire pourront reprendre sans passeport vaccinal et sans limites de personne.

Monsieur Yvan Côté

M. Côté nous mentionne que la saison de pêche hivernale s'est bien déroulée. Il remercie les utilisateurs de les avoir encouragés et d'avoir laissé les lieux propres à la fermeture. Monsieur Côté invite la population à porter une attention au stationnement des véhicules lors des tempêtes dans les stationnements publics et dans les rues.

Monsieur Richard Perron

M. Perron souligne la journée internationale de la femme qui aura lieu demain mardi 8 mars 2022. Le thème de cette journée est « L'inspiration au féminin ». Une pensée pour le conflit en Ukraine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

092-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 39.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».